“DEMAIN Largentière...

MINE D'INFOS

JOURNAL D'INFORMATION | 2025

©LaurentT

▲ Emanuelle Martin, Claudine Fournet, Milène Villard, Juliette Olivier, conseillères municipales

Mouvement citoyen dont sont issues 4 élues, *Demain Largentière* porte des valeurs de solidarité, de sensibilité à l'environnement, de transparence, de bien commun et d'attachement à la vie locale.

RETROUVER LE SENS DU BIEN COMMUN

Site patrimonial unique inscrit dans un écrin de nature, Largentière ne manque pas d'atouts. **Populaire, habitée par l'esprit des Cévennes ardéchoises et les cultures multiples qui font son histoire, elle est la commune du partage**.
Mais Largentière est à la croisée des chemins. La chute démographique se poursuit et ne peut s'expliquer par la seule fermeture des mines en 1983. Un logement sur cinq est vacant. Après 24 ans d'exercice du pouvoir de la majorité municipale actuelle, la dette a doublé.

Force est de constater que l'argent public a été dépensé avec des projets dont certains sont déconnectés des besoins des habitant·e·s. Aujourd'hui encore, la municipalité envisage de réhausser le pont de fer à l'entrée de ville afin de faciliter la circulation des poids lourds et des convois exceptionnels, une dépense inutile qui va dégrader nos conditions de vie.
Et pourtant, nos bâtiments communaux manquent de l'entretien le plus élémentaire. Dépourvue de plusieurs fenêtres et exposée aux intempéries, la mairie témoigne à elle seule de cet abandon. Il en va de même pour la salle des fêtes, la salle Sarrazine, l'école publique et le tribunal. Quel exemple est ainsi donné aux propriétaires privés ?

Il est temps de **retrouver le sens du bien commun : des bâtiments publics en bon état, des équipements culturels et sportifs dignes de ce nom, un soutien accru aux plus fragiles, ainsi qu'aux jeunes et aux aîné·e·s, une ville sûre, un patrimoine soigné**. Enfin, renouvelons la démocratie locale en instaurant un **climat d'écoute et de confiance avec une municipalité proche de ses citoyen·ne·s et de ses forces vives, économiques ou associatives**.

Largentière peut **retrouver ses couleurs, sa convivialité et sa vitalité**. Malgré la raréfaction de l'argent public, nous pouvons ouvrir de nouvelles marges d'action esquissées dans les pages qui suivent. Face aux discours sans solutions de la municipalité actuelle, les prochaines élections municipales, en mars 2026, seront un rendez-vous décisif pour choisir la cité dans laquelle nous voulons vivre.

RDV Assemblée générale Demain Largentière
Dimanche 13 avril 2025 à 11h

- Depuis le début du mandat : -

213 conseils/réunions municipales et intercommunales

170 articles sur notre site internet demainlargentiere.fr

40 actions citoyennes, culturelles ou environnementales

LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

RÉINVENTONS LE TRIBUNAL

@M. Villard

Pour que le tribunal devienne **un lieu de référence pour la vie locale**, tout en demeurant propriété de la commune, nous avons initié, du mois de juin à octobre, **une consultation sur l'avenir de ce bâtiment emblématique**. Un questionnaire en ligne ou sur papier a recueilli 134 réponses. À l'exclusion de la salle des fêtes, le bâtiment est désaffecté et fermé au public depuis 2012. Le mauvais état de la toiture provoque des dommages justifiant des travaux urgents. Lors de la restitution de cette consultation mercredi 16 octobre, les habitant·e·s ont largement souligné la valeur architecturale de ce bâtiment, singularisé par sa situation dans le village et par ses volumes aux multiples possibilités.

Parmi les usages proposés (3 réponses possibles par personne), **arrive en tête avec 88,7% la création d'un espace multiculturel et artistique** : salles d'expositions et de conférences, bibliothèque, cinéma, spectacle vivant, ateliers artistiques...

Viennent ensuite **un lieu d'accueil pour les associations** (40,6 %), **un musée de la mine, de la minéralogie ou de la terre ardéchoise** (36,1 %) et **un lieu dédié au lien social** : café solidaire, accueil de personnes en difficulté, espace de vie sociale (32,3%).

Parmi les aspects de la reconversion du tribunal, nous avons notamment débattu du financement et d'une rénovation tranche par tranche avec la possibilité de favoriser une occupation temporaire du bâtiment avant les travaux.

RETOUR SUR LA FORMATION COMPOST

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités territoriales doivent organiser une solution collective pour les ménages sans jardin car les déchets verts ont été interdits en poubelles classiques.
Le bourg et les quartiers attendent toujours le déploiement de composteurs collectifs. Bon à savoir : les déchets verts représentent 1/3 du volume des ordures ménagères.
Le 22 juin, *Demain Largentière* a proposé aux habitant·e·s une formation gratuite sur le compostage.

RÉUNION PUBLIQUE SUR LE FUTUR PLUI

Jeudi 5 décembre 2024, *Demain Largentière* a pris part à la deuxième réunion publique sur le futur plan local d'urbanisme intercommunal. L'élaboration du document de planification s'inscrit dans la perspective de l'objectif national de **"zéro artificialisation nette" (ZAN) en 2050**. Le PLUi embrasse un large spectre d'enjeux : aménagement du territoire, développement des activités économiques, préservation du cadre de vie et des milieux naturels, mobilités... Une réflexion stratégique à laquelle notre commune, bourg centre du Val de Ligne, se doit de prendre une part active. Nous regrettons l'absence de la majorité municipale lors des deux réunions publiques.

RENCONTRE AVEC LE CLUB MÉDIA DU COLLÈGE LA SÉGALIÈRE

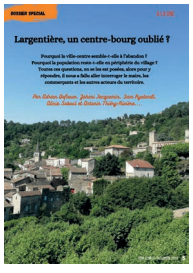

©MineD'info du collège

Un Mine d'Infos peut en cacher un autre... Au printemps dernier, nous avons eu le plaisir d'échanger avec le club média du collège La Ségalière, récemment lauréat du concours national de médias scolaires pour son journal multimédia Mine d'Infos.

Dans la perspective d'une nouvelle parution comprenant un dossier spécial titré "Largentière, un centre-bourg oublié ?", les journalistes en herbe nous ont interrogés sur différents sujets : comment expliquer l'évolution démographique de notre commune ? Que pouvons-nous faire pour la redynamiser ? Merci au club média pour son accueil ! Notre village a la chance de compter une cité scolaire dynamique, animée par une équipe pédagogique de qualité.

https://minedinfos.my.canva.site/mine-dinfos-numero-4-derniere-version

DES PRISES DE POSITIONS DE NOS ÉLU·E·S

DÉMOGRAPHIE : LARGENTIÈRE PASSE SOUS LA BARRE DES 1500 HABITANTS

▾ ÉVOLUTION DE LA POPULATION MUNICIPALE DE LARGENTIÈRE

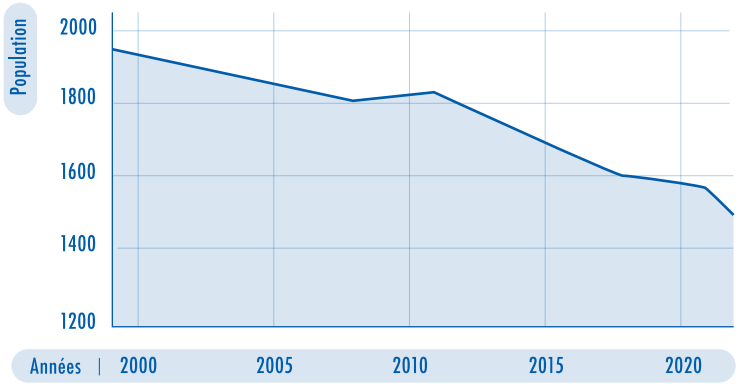

© Demain Largentière

La récente publication par l'INSEE des chiffres du recensement révèle que la population de Largentière passe de 1660 à 1496 habitants entre 2016 et 2022, ce qui représente **une diminution de 10 % et près de 30 habitants par an**. Alors que la population de l'Ardèche progresse, cette évolution traduit une perte d'attractivité ne pouvant s'expliquer par la seule fermeture des mines en 1983.
En conséquence, la dotation globale de fonctionnement (DGF), versée par l'Etat, va diminuer. En outre, le nombre d'élu·e·s siégeant au Conseil Municipal devrait être abaissé de 19 à 15 lors de la prochaine mandature.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS

Pour expliquer la chute démographique, la majorité invoque le plan de prévention des risques miniers (PPRM), instauré par arrêté préfectoral en 2018.
C'est oublier que les carrières et mines d'extraction furent nombreuses en Ardèche, ancienne terre d'industrie. D'autres communes sont donc concernées par des aléas miniers qui grèvent aussi leurs capacités constructibles, à l'image de Chassiers et Montréal.

NOUS PROPOSONS

➞ **Agir contre la vacance des logements :** Largentière compte plus de 200 logements vacants. Des procédures (péril, abandon manifeste...) et des aides peuvent être actionnées

➞ **Favoriser une offre de logements** dans le cœur du village ancien

➞ **Prendre une part active à la révision du PLUi**

➞ **Défendre les services publics de proximité :** après la fermeture du tribunal en 2012 et de la trésorerie en 2016, c'est l'hôpital public de Rocher-Largentière, pour lequel nous avions initié une pétition qui a fédéré plus de 2000 signataires, qui est fragilisé

➞ **Présenter des bâtiments publics en bon état** (voir notre article sur les biens communs en état d'abandon)

➞ **Offrir une réelle politique culturelle** sur notre territoire. Levier essentiel d'attractivité, elle est aujourd'hui insuffisante (voir notre article sur la consultation sur l'avenir du tribunal)

➞ **Favoriser les initiatives et événements associatifs** permettant le rayonnement éducatif, culturel et historique de notre cité

➞ **Libérer les énergies en instaurant un climat d'écoute et de confiance** avec une municipalité proche de ses citoyennes et citoyens et de ses acteurs de terrain, économiques ou associatifs

ZOOM SUR... LES "BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE"

Les enjeux de succession sont souvent à l'origine de la vacance des logements privés. Certains biens n'ont plus de propriétaires en raison de l'absence d'héritier·e·s ou de renonciation à la succession. Jusqu'à présent, la loi permettait aux communes, à l'issue d'une procédure dite de "Biens vacants et sans maître", de les récupérer lorsque la succession était vacante depuis plus de 30 ans.
Ce délai ayant été ramené à 10 ans pour les communes inscrites en "France Ruralités Revitalisation" (ex ZRR - Zone de Revitalisation Rurale), cet outil pourrait être facilement mobilisé à Largentière pour lutter contre la vacance et remettre des maisons sur le marché immobilier.

PÉRIL SUR NOS BIENS COMMUNS

©Claudine F.

▲ Rue Jean-Louis Soulavie, la façade de la mairie est très délabrée.

> ***"Disons au gouvernement, aux communes, aux particuliers, qu'ils sont responsables de tous les monuments que le hasard met dans leurs mains. Nous devons rendre compte du passé à l'avenir".*** *Victor Hugo*

Le patrimoine forme le **principal facteur d'attractivité** de la cité médiévale de Largentière, "Site Patrimonial Remarquable". Il constitue sa richesse mais aussi son identité. Les bâtiments communaux comme les espaces publics ne se présentent pas sous leur meilleur jour.
Par habitude sans doute, on traverse notre cité sans plus en regarder les détails, mais en arpentant Largentière avec un regard plus attentif, l'état des bâtiments communaux, des calades et des ruelles nous apparaît bien dégradé...
Voici un tour d'horizon de nos biens communs en état d'abandon.

HÔTEL DE VILLE

Ce bâtiment, en partie classé monument historique dès 1928, symbolise à lui seul l'abandon de notre patrimoine : ouvertures dépourvues de fenêtres, laissant les étages exposés aux intempéries et occationnant des désordres : fissures sur le mur de la façade avenue Félicien Blanc, volets noircis, traces d'écoulement d'eau sur cette même façade par absence de gouttières...

PLACE ET ESCALIERS DES RÉCOLLETS

Place des Récollets, la fontaine est inaccessible depuis plusieurs années. Nous empruntons les escaliers menant au Tribunal. Nous remarquons une fissure inquiétante dans un angle. Le petit jardin que nous traversons ensuite fait preuve d'un réel manque d'entretien. Arrivés sur la terrasse du Tribunal, la vue sur le village nous enthousiasme.

TRIBUNAL ▸

Hélas, cet élan dure peu.
Des colonnes, dont le crépi s'effrite, sont taguées. Impossible d'entrer dans le Tribunal, fermé la majeure partie de l'année depuis 2012.
La verrière située au-dessus de la salle des pas perdus n'est toujours pas restaurée et des infiltrations d'eau continuent d'en dégrader le plafond.

©Claudine F.

▲ La porte de la Maison Bastide se détériore par manque d'entretien.

▲ Avenue Félicien Blanc, la mairie présente d'inquiétantes fissures.

▲ Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le tribunal se dégrade faute d'entretien et d'usages.

©Claudine F.

CALADES

Notre promenade nous amène dans le quartier Saint-Vincent dont les maisons sont les plus anciennes de la cité médiévale. Les ruelles, autrefois entièrement pavées, sont aujourd'hui un patchwork de goudron, bitume et béton ponctué ici et là de quelques pavés. On hésiterait à y poser ses valises. Les rares petits jardins et espaces publics du quartier sont à l'abandon. Il en est ainsi dans d'autres quartiers.

CE QUE NOUS PROPOSONS

➞ **Restaurer l'hôtel de ville** et le doter de fenêtres
➞ **Donner la priorité à la rénovation énergétique** des bâtiments publics
➞ **Supprimer tout équipement inutile** : fils électriques, anciens haut-parleurs, panneaux obsolètes etc
➞ **Valoriser nos espaces publics** pour enclencher une dynamique de revitalisation de notre cité
➞ **Assurer l'entretien régulier** de tous les espaces communs

UN SI JOLI JARDIN PUBLIC...

Depuis quelque mois, on peut voir des jeunes et moins jeunes pratiquer des activités essentiellement physiques, sur les faïsses au-dessus de l'ancienne usine dite Omega Pharma.
En effet, sur ce site communal, la municipalité a décidé l'implantation d'un jardin public doté d'équipements permettant de faire de l'exercice, de se reposer ou de se retrouver. Nous nous félicitons de cette **création qui va dans le bon sens**, permettant ainsi aux habitants et habitantes, notamment à notre jeunesse, de profiter d'un nouveau lieu.

Cependant, la municipalité sortante n'a-t-elle pas vu trop grand et surtout trop cher, par rapport aux ressources de notre commune ? Le coût approximatif de ce joli aménagement serait de 570 800€ HT environ : **le demi-million d'euros est dépassé**. À noter qu'aucune consultation de la population n'a été menée afin de recueillir ses besoins et envies, et in fine, de pouvoir avoir un projet plus économe.

Pour mémoire, ***Demain Largentière*** **proposait en 2020, un projet de ce type, pour un coût d'environ 150 000 euros.**

©M. Villard

POUR LE DISPOSITIF "CANTINE À 1€"

Mis en place en 2019 et entièrement financé par l'État, ce dispositif rend les repas scolaires plus accessibles aux familles. **Nombre de nos communes voisines l'ont déjà instauré** : Joannas, Rocles, Lagorce, Vallon-Pont-d'Arc...

La commune de Largentière propose des petits-déjeuners gratuits pour tous les enfants, initiative positive.
Cependant, la majorité municipale a refusé jusqu'à présent d'instaurer la cantine à 1 euro, alors qu'une liste de parents intéressés leur a été communiquée. C'est une mesure sociale différente qui profiterait à une majorité de ménages à travers une tarification progressive sans entraîner d'augmentation du coût unitaire.

FINANCES LOCALES : UNE DETTE PRÉOCCUPANTE

La Banque des Territoires, émanation de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), a créé un outil, baptisé « Dataviz PVD », pour permettre de mieux connaître les « Petites Villes de Demain » (PVD), programme national dont la commune de Largentière a été lauréate avec la communauté de communes du Val de Ligne.

Pour rappel, la dette de la commune atteignait 3,2 millions d'euros en 2023. Lors de la première élection du maire, en 2001, elle s'élevait à 1,6 million d'euros. En moyenne, la dette des communes de même strate démographique est de 0,6 million d'euros. Comme nous l'avions déjà relevé dans les précédentes éditions de Mine d'infos, **les dépenses d'investissement ne sont pas maîtrisées avec un taux d'endettement de 165% contre 56% en moyenne et une dette par habitant·e plus de deux fois supérieure à la moyenne**. Actuellement, la commune doit rembourser chaque année 307 320 euros d'annuités.

La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt depuis 2021. Par conséquent, la dette tend à diminuer (de 3,6 à 3,2 millions d'euros). Elle reste à un niveau élevé, si bien que, selon la Banque des Territoires, "une commune dont le taux d'endettement atteint 100% devrait consacrer l'ensemble de ses recettes de fonctionnement annuelles pour rembourser sa dette".

Les données présentées sont issues des comptes individuels des collectivités de la Direction régionale des finances publiques.

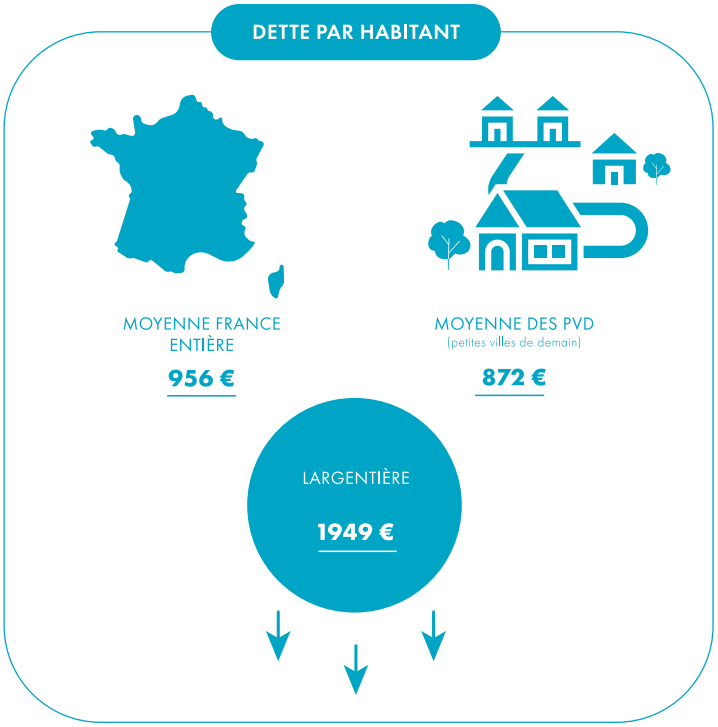

Source : Direction générale des finances publiques 2023

©Laurent T

PROJET DE TERRAIN DE MOTO TRIAL À LA PRADE : UNE OCCUPATION ILLÉGALE

Implanter un terrain de moto trial sans consultation ni autorisation d'urbanisme, c'est s'exposer aux craintes légitimes des riverains : nuisances sonores et projection de poussières (une étude de la DREAL révèle la présence de plomb et d'arsenic sur site).

©Laurent T

Dénaturer une installation sportive pour, selon les termes de la convention entre la commune et une association, une **"occupation privative", empêche d'autres usages et condamne l'accès à ce lieu public.**

Alors que la délibération du conseil municipal a été adoptée après le commencement des travaux, celle-ci a fait l'objet d'observations dans le cadre du contrôle de légalité exercé par la préfecture. En cause, l'absence de permis d'aménager, pourtant requis, et une convention qui ne respecte pas le règlement sanitaire départemental.
Soulignons que cette délibération, impérative dans cette situation mais non prévue par la majorité, a été votée à la demande expresse des élues de *Demain Largentière*.
Le conseil municipal avait alors deux mois pour retirer ou modifier la délibération, ce qui n'a pas été fait et l'expose à un déféré préfectoral devant le tribunal administratif.

Au-delà des considérations légales, ***Demain Largentière*** **regrette que ce projet se fasse au détriment d'activités plus populaires** : sports collectifs, cirque ambulant, fêtes votives, festivals ou concerts, etc.

ZOOM SUR...

HISTOIRE : L'ORIGINE DES NOMS DE LIEUX

Dans son ouvrage Les Vieux patronymes du Vivarais, Georges Massot, alias Lo Cercaire - le chercheur en Occitan - s'attache à déterminer l'origine des noms de lieux et de personnes.

GINESTET

C'est ainsi que l'on apprend que « Gineste » se dit d'un terrain envahi par les genêts. Et en effet, le genêt scorpion, ou arjevelle en occitan, est bien présent sur les pentes des collines du quartier du Ginestet, à l'entrée sud de Largentière.

FOURNIOL

Dans « Fourniol », il y a « four ». Ce nom est l'équivalent du français fournil qui ne désigne pas le four à pain lui-même mais une construction attenante au four qui contenait les instruments nécessaires pour la fabrication du pain (pétrin, écouvillon, pelle...). La présence d'un fourniol supposait l'existence d'une communauté plus importante qu'une famille, un hameau ou un quartier urbain par exemple.

LES VERGNADES

Le nom gaulois de l'aulne, arbre de sols humides, est verna. En ancien occitan, vernet se dit d'un lieu où poussent des aulnes. Avec le temps, ce nom s'est décliné en vernède, vernade ou Vergnade.

BÉDÉRET

Dans Histoire de Largentière (1904), le journaliste et historien Albin Mazon met en lumière l'histoire millénaire de notre cité. Cet ouvrage lui donne l'occasion d'expliquer quelques noms de lieux...Ainsi, il avance que le nom de "Béderet" pourrait avoir pour origine le patois "bé dé ré", c'est-à-dire "les biens du roi" : au sommet du Bédéret se trouvait le château de Fanjau qui figurait "parmi ceux qui sont compris dans le domaine royal" : depuis sa tour, on apercevait "les cinq tours de Montréal, Brison, Tauriers, Chassiers et Vinezac, qui circonscrivaient l'ancien pays des mines d'Argentière et qui formaient une ceinture de vigies", explique-t-il. Cette étymologie entre en résonance avec celle de Montréal (Mons régalis- mont royal).

ROUBREAU

Albin Mazon indique que le roubreau, ou "roubrau", affluent de la Ligne, pourrait trouver son origine dans le latin "Rivo Brevi", le petit cours d'eau. On sait que l'alphabet latin ne faisait pas de différence entre le "v" et le "u".

RECLUS

L'existence d'un reclus à Largentière est avérée par un testament du XIV^{ème} siècle, qui évoque en particulier la présence religieuse dans la cité : "Les reclus ou recluses étaient des personnes qui s'enterraient pour ainsi dire vivantes, dans des cellules murées, ne communiquant avec l'extérieur que par une étroite ouverture, par laquelle la charité publique leur faisait passer les objets nécessaires à la vie".

UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RICHE DE 15 000 OUVRAGES

Située dans les locaux du 8 rue Camille Vielfaure à côté de la sous-préfecture et fléchée « Espace culturel », auparavant gérée par l'association Bibliothèque Pour Tous, elle est enfin **devenue municipale par délibération** du Conseil municipal du 25 septembre 2023 grâce à la volonté de ses **neuf administratrices bénévoles**.

Cela permet de **conventionner avec la Médiathèque Départementale** de l'Ardèche (MDA) et d'avoir ainsi libre accès à tous les médias proposés par la MDA, à un soutien logistique, à des supports documentaires et des formations. C'est la suite d'une belle aventure, avec plus de livres, plus de documents, plus de services et plus de manifestations à proposer. Toutefois, 14 mois plus tard, la convention avec la MDA n'est toujours pas signée pour des raisons liées, entre autres, à l'application du nouveau schéma départemental de lecture publique.

Les bénévoles vous attendent nombreux et nombreuses, pour venir découvrir ou redécouvrir son fonds riche de **15000 ouvrages pour tous les âges**.

Les nouvelles modalités prévoient une adhésion permettant des **emprunts gratuits** pour 10 exemplaires par personne. Cette **adhésion annuelle est fixée à 10 euros par famille** pour les Largentiérois·e·s et à 12 euros en cas de résidence dans une autre commune et est gratuite pour les moins de 18 ans.

La bibliothèque est ouverte le mardi de 9h30 à 11h30, le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h

VOS ÉLU·E·S

BRUNO NOUS A QUITTÉS

Bruno Descombes, conseiller municipal de *Demain Largentière*, nous a quittés le 25 avril 2024.

Engagé dans de nombreuses associations, Bruno était un homme bon, bienveillant et altruiste, un citoyen engagé et un acteur essentiel de la vie locale. Son décès est une terrible perte. *Demain Largentière* s'efforcera de continuer à faire vivre les convictions et les belles valeurs qui l'animaient.
Bienvenue à Emanuelle Martin qui lui succède et met ses compétences et sa motivation au service de notre commune.

DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES À VOTRE ÉCOUTE

Les quatre élues s'investissent notamment dans les conseils municipaux pour défendre activement les intérêts des habitantes et habitants de Largentière, même si les transmissions de documents préparatoires et invitations aux commissions font défaut, et ce, malgré nos relances régulières.

Vous pouvez prendre connaissance de ce travail par le biais des articles, des publications, mais aussi des enregistrements audio et retranscriptions des conseils municipaux sur notre site internet.

N'hésitez pas à nous solliciter pour que les élues puissent être porte-voix de vos préoccupations, interrogations et suggestions.

TEMPS FORT

Dimanche 13 avril 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le **dimanche 13 avril** se tiendra notre **assemblée générale ordinaire et conviviale à Largentière, salle Sarrazine**, rue de la Présentation près de la Sous-Préfecture.

11h temps asso : assemblée générale
12h temps convivial : repas partagé
14h temps d'échange : ateliers participatifs

L'association réfléchit puis agit quand c'est possible autour d'axes majeurs comme l'environnement, les enjeux sociaux, l'économie locale, la culture, l'éducation, la jeunesse...
Nous soutenir, c'est partager une **sensibilité à la vie communale, participer à nos actions, organiser des événements, débattre, dans le but de se réapproprier le territoire.**

***Demain Largentière* est sur la plateforme en ligne *Hello Asso* pour adhérer ou donner**

➡ *helloasso.com/associations/demain-largentiere*

CITOYENNETÉ

LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES : C'EST TOUTE L'ANNÉE, N'ATTENDEZ PLUS !

✔ **En ligne**
www.service-public.fr

✔ **En mairie ou par courrier**
vous devez fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et remplir le formulaire cerfa n°12669.

Mars 2026

LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS ÉLECTORAL : LES MUNICIPALES DE MARS 2026

Les élues de *Demain Largentière*, accompagnées des compétences et de l'engagement des membres de l'association, s'appuient sur cinq années d'expérience.
Nous considérons l'échelon municipal comme la première marche de la démocratie, un espace où chaque citoyenne et chaque citoyen peut agir concrètement pour l'avenir de sa commune.
Plus qu'une association, *Demain Largentière* est un mouvement citoyen engagé qui souhaite, avec vous, poursuivre son action dans les années à venir. Notre implication reste intacte depuis 2020.
En 2026, nous serons présent·e·s et déterminé·e·s pour les élections municipales !

Demain Largentière | demainlargentiere@gmail.com | 07 67 10 73 07 | www.demainlargentiere.fr